



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six et le seize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située dans le parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Hélène GODET-BARRATIER, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Jean-Marie MARTIN-RODRIGUEZ, Isabelle COSTE-REYES, Sandra LEBLANC-FERRER, Sébastien DAUDÉ, Audrey CALVET, Philippe BOUILS, Noureddine KOURDAN, Virginie VILA, Sandrine RABASSE, Fabrice SCHORDING, Rudy KLEIN, Laurette NARANJO, Martial MIR, Sabrina BEDOYA-HADJAB, Michel GAILLARD, Boris DEMAIN

Absents excusés ayant donné procuration : Pascale MICHEL procuration Serge MICHEL, Patrice PASTOU procuration Fabrice SCHORDING

Secrétaire de séance Laurent LOPEZ

Monsieur le maire remercie l'assemblée et le public d'être présent, et souhaite la bienvenue à Boris DEMAIN qui suppléer Marie-Bénédicte ANDRE.

Il procède à l'appel uninominal des élus, le quorum étant atteint, Laurent LOPEZ est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- *Modification du tableau du conseil municipal*
- *Création d'un emploi d'agent contractuel temporaire de droit public pour Accroissement Saisonnier d'Activité*
- *Désignation des représentants de la CLECT de Perpignan Méditerranée Métropole*

Vote pour, à l'unanimité.

Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal le retrait des délibérations suivantes :

- *Location occasionnelle chalet - Création tarifs de location et caution*

Davantage de réflexion est nécessaire afin de statuer sur ce sujet.

- *Approbation du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF concernant la crèche, l'ALSH Primaire, l'ALSH Adolescents et le Périscolaire Jean Jaurès*

Les conventions n'ayant pas été reçues, il n'est pas possible de délibérer.

Vote pour à l'unanimité.

Monsieur le maire demande aux élus si le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 soulève des remarques.

Michel GAILLARD observe un premier oubli concernant une allégation du maire lors de la séance, qui indiquait qu'il avait quitté la liste de Jean ROQUE aux élections précédentes lorsqu'il avait appris qu'il ne serait pas adjoint.

Michel GAILLARD précise au maire que cela sort de son imaginaire, car ce n'est pas du tout le cas. Il n'était pas question qu'il ait un poste d'adjoint ; mais tout simplement le départ a été provoqué par un désaccord sur un certain nombre de points.

Michel GAILLARD observe une seconde omission concernant l'intervention du maire à l'encontre de Marie-Bénédicte ANDRE qui a été vécue comme une humiliation, sur le fait qu'elle n'avait pas pris la parole lors du conseil municipal, alors même que le compte rendu de la séance indique que les membres du conseil municipal n'avaient pas pris ou demandé la parole, hors les adjoints. Ce qui a été fait remarquer immédiatement par Michel GAILLARD au moment de la remarque du maire à l'égard de Marie-Bénédicte ANDRE, car les propos étaient injustes, mal venus et forts discourtois.

Concernant le premier point, Monsieur le maire répond qu'il tient cette information de Patrick LANNES et Laurent ROSELLO. Michel GAILLARD répond qu'il valait mieux s'adresser directement à lui.

Concernant le deuxième point le maire précise que c'est plutôt Marie-Bénédicte ANDRE qui a vécu l'humiliation. Elle n'a pas pu parler de la soirée et lorsqu'elle a souhaité s'exprimer, Michel GAILLARD lui a coupé la parole au moment où le maire la lui donnait. C'est dans ce sens qu'il a fait la remarque, très étonné que sur deux personnes de l'opposition une seule s'exprime.

Michel GAILLARD conclut en disant que le résultat c'est qu'elle a donné sa démission immédiatement derrière.

Il tenait à ce que le conseil municipal sache qu'elle a très mal vécu ce moment, elle était très mal à l'aise. C'est pourquoi il a pris la parole, sans vouloir la lui couper. Il souhaitait que les membres du conseil municipal le sachent pour qu'ils puissent également prendre la parole de temps à autre de façon que le compte rendu ne fasse pas ressortir qu'ils n'ont rien dit durant le conseil municipal.

Le maire soumet au vote les observations modificatives apportées au compte rendu du conseil municipal par Michel GAILLARD. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

Le maire demande aux élus s'ils ont des questions sur la décision qu'il a prise dans le cadre de ses délégations ci-dessous :

Décision n° 2026/10 : Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une terrasse à la SAS BOSQUE & Fils, située au 2 place Louis Esparre, enseigne Cigaverte.

Boris DEMAIN demande quel est le motif de cette occupation.

Le maire répond que les activités de Monsieur BOSQUE dépasse les activités de Cigaverte. Il a la vente de boissons, la vente d'épicerie, la vente de cigarettes électroniques etc. Il souhaitait rendre la place Esparre un peu plus conviviale, d'où sa demande d'occupation du domaine public.

Michel GAILLARD demande ce qu'il va installer en extérieur.

Le maire répond qu'il installera des tables dans le cadre de l'occupation du domaine public, pour vendre du café et des jus de fruits.

ORDRE DU JOUR

I / ADMINISTRATION GENERALE

1 - Modification du tableau du conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le maire

Le maire souhaite la bienvenue à Boris DEMAIN.

Du fait de la démission de Marie-Bénédicte ANDRE le tableau du conseil municipal doit être modifié. Le maire demande aux élus de prendre acte de la modification du tableau du conseil municipal qui sera annexé à la délibération :

- Madame Marie-Bénédicte ANDRE, démissionnaire, est remplacée par Monsieur Boris DEMAIN.

Le nombre d'élus au conseil municipal est toujours de 29 membres.

Vote pour, à l'unanimité.

II – FINANCES

1 – Budget Principal de la Commune - Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Affectation du résultat

Rapporteur : Laurent LOPEZ

Le maire se retire du débat et du vote.

Ce premier budget de la mandature revêt, par nature, un caractère tout à fait particulier. Il a fait l'objet d'un travail préparatoire engagé en amont, pendant la période de campagne électorale, notamment à l'occasion d'un séminaire finances organisé le samedi 21 février de 8h30 à 17h.

Il intervient également à une période relativement tardive du calendrier budgétaire imposé aux collectivités territoriales, dans un contexte de délais particulièrement contraints entre la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et sa présentation au vote.

Nous aurions pu, à l'instar de certaines communes, choisir de faire adopter ce budget avant les élections afin de bénéficier d'un calendrier plus souple. Toutefois, une telle méthode nous a semblé peu conforme à l'esprit démocratique, dans la mesure où elle prive les nouveaux élus de la possibilité d'analyser pleinement les dépenses et les recettes de la première année de leur mandat.

Ce choix répondait également à la volonté de laisser à une éventuelle nouvelle majorité la faculté d'élaborer son propre budget et, dans l'hypothèse d'une reconduction de notre équipe, d'éviter le recours à une première décision modificative budgétaire rendue nécessaire par la notification tardive de certaines dotations.

C'est aussi le premier entièrement préparé par Stéphane Deprade responsable du service comptabilité que je remercie pour sa participation au séminaire finance et le travail minutieux, rigoureux et professionnel de préparation en amont. Je tiens aussi à remercier Nathalie Lebreton, Sophie Arrachard et Laetitia Lagriffe pour la gestion au quotidien des factures, mandats, salaires et vérifications diverses et variées tant dans gestion de la commune, ainsi que Anabel et Annissa au CCAS qui font de Toulouges une ville excellemment notée par la DGFIP.

Merci à Louise Rey et Lucie Aguilar pour la planification des réunions, commissions et le lien avec les différents services.

Enfin un grand merci à François Tixador qui par son regard d'expert chapote ses travaux de préparation budgétaire qui lui semble si simples et qui nous les a fait devenir si simple à réaliser et présenter année après année.

Les comptes 2025 et le budget primitif ont été présentés à la commission finances et contrôle de gestion lundi 13 avril 2026 et votés à l'unanimité.

Une nouveauté cette année avec la nouvelle nomenclature budgétaire nous ne sommes plus obligés de voter un compte de gestion de la DGFIP puis un compte administratif de l'ordonnateur afin de constater leur correspondance, Nous allons voter un compte financier unique validé par notre comptable public. J'en profite pour saluer le départ à la retraite de M Hamidani et saluer l'arrivée de M Christophe CHAMBON depuis le 1^{er} avril.

BUDGET COMMUNAL

COMPTE FINANCIER UNIQUE (pages 1 à 14)

Ces résultats de l'exercice du 01/01/25 au 31/12/25

Nous avons présenté en 2025 un budget primitif d'un montant total de **15 820 765,59 €** avant DMB, dont **9 762 145,00 €** pour la section de fonctionnement et **6 058 620,59 €** pour la section d'investissement.

L'exécution comptable fait apparaître :

Pour les recettes : le total des sections (investissement et fonctionnement) réalisé est de 11 519 039,90 €, pour une prévision budgétaire de 14 824 666,03 €.

Pour les dépenses : le total des sections (investissement et fonctionnement) réalisé est de 11 308 686,94 €, pour une autorisation budgétaire totale de 16 192 765,95 €

Résultats de l'exercice 2025 (p1) :

- **Fonctionnement** :

Recettes : 9 367 435,57 € (rappel 2024 : 9 676 585,14 € soit baisse de 309 149,57 €, -3,2%)

Dépenses : 9 115 714,19 € (rappel 2024 : 9 313 611,33 € soit baisse de 197 897,14 €, -2,1%)

Excédent de fonctionnement 2025 : 251 721,38 €

(Rappel 2022 : 1 036 481,45 € / 2023 : 717 333,30 € / 2024 : 362 973,81 €)

- **Investissement** :

Recettes : 2 151 604,33 €

Dépenses : 2 192 972,75 €

Déficit d'investissement 2025 : - 41 368,42 €

(Rappel 2022 : - 993 315,48 € / 2023 : - 335 282,93 € / 2024 : + 1 855 289,15 €)

Restes à Réaliser : - 307 751,10 €

Résultats de clôture 2025 avec les reports de 2024 :

- **Fonctionnement** : 1 001 659,83 €

- **Investissement** : 269 221,95 €

Soit un total de 1 270 881,78 €

Michel GAILLARD sur cette première partie et par rapport au fonctionnement, précise qu'il y a un différentiel entre 2025 et 2024 de 500k €. Même si c'est positif, il souhaite savoir ce qui justifie cette différence.

Laurent LOPEZ répond qu'il n'y a pas de différence de 500K € puisque l'excédent en 2024 est de 362 973,81€ et en 2025 de 251 721,38 €, la différence est donc de 111 252,43 €.

Michel GAILLARD demande si le montant de 1 001 659,83 € comprend le report des années précédentes.

Laurent LOPEZ confirme.

Michel GAILLARD demande pour les 251 721,38 € en fonctionnement Les années précédentes on étaient sur un différentiel d'environ 1 000 000 €.

Laurent LOPEZ répète qu'en 2024 c'était 362 973,81 €, et les 1 036 481,45 € c'était en 2022 car la taxe foncière avait été augmentée et on avait moins de dépense puisque que c'était précisément la crise en Ukraine avec l'inflation de la crise de l'énergie puis l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

EXECUTION BUDGETAIRE (pages 2 à 14)

- **Fonctionnement** :

Dépenses : détail par chapitres (p 4)

Chapitre 011 – Charges à caractère général (téléphone, fournitures d'électricité, de fluides, petits matériel, location, maintenance...) : 1 704 736,46 € (BP 2025 : 1 758 613,00 €)

96,94 % des dépenses prévues sur ce chapitre ont été réalisées. Après une baisse de quasiment 62 000 € en 2024 sur ce chapitre, nous constatons une stabilisation de ces dépenses (réalisé 2024 : 1 714 331,16 € (BP 2024 : 1 891 063 €)). Les mesures d'économies énergétiques et aux efforts budgétaires arbitrés expliquent ce résultat. Le pourcentage de réalisation montre la politique d'économie avait été bien anticipée.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 5 730 254,36 € (BP 2025 : 5 988 450,00 €)

L'exécution budgétaire de ce chapitre est de 95,69 %. Les charges de personnel (5 495 579,76 € en 2024) ont augmenté de 234 674,6 € soit 4,27% après des hausses de 8,89 % en 2024 et 7,05 % en 2023.

Cette augmentation, plus modérée que les années précédentes, est le résultat du déroulement de carrière des titulaires : avancements de grade et revalorisations, augmentation de 3% des cotisations retraites (CNARCL) du nombre d'arrêts longs et de la revalorisation du RIFSEEP pour certains agents.

Boris DEMAIN demande à quoi correspond la colonne "rattachements" du cahier budgétaire.

Laurent LOPEZ répond que ce sont des factures qui restent à payer. Ensuite il détaille plus précisément les dépenses de fonctionnement et explique ensuite comment fonctionne le RIFSEEP.

Michel GAILLARD demande concernant l'assurance du personnel, si elle couvre les arrêts maladie et la prévoyance des salariés absents.

François TIXADOR répond que c'est l'assurance statutaire. Elle couvre la maladie, la maternité, le décès....

La prévoyance est un contrat à part.

Laurent LOPEZ complète en disant que l'an passé, l'aide prévue au minimum par la loi, a été dépassée sur cette partie prévoyance et santé pour les agents.

Chapitre 014 –Dégrèvement TH logement vacants/ Loi SRU : 94 096,51 € (BP 2025 : 104 000 €)

Rappel depuis 2020 la ville de Toulouges carencée en logement sociaux a perdu le droit de préemption et est retenu par l'Etat d'une « amende SRU » qui était de 76659,94 en 2020. Les subventions attribuées à divers organismes sociaux nous a permis de limiter cette amende à 46 682,41 € en 2021, 16 553,78€ en 2022 mais était remontée à 85 817,50 € en 2023 puis 95 032,50 € en 2024.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 764 214,84 € (BP 2025 : 892 356,73 €)

L'exécution budgétaire de ce chapitre est de 85,64 %.

La subvention du CCAS est restée stable a un montant élevé de 400 000 € pour faire face aux difficultés. Les subventions autres établissements publics et aux associations sont restées elles aussi assez stables.

Chapitre 66 - Charges financières : 89 651,66 € (BP 2025 : 110 280 €)

Le taux moyen des emprunts de la ville était de 2,13% en 2019 puis de 1,47% en 2022, 1,61% en 2023, 1,91% en 2024 et 1,93% au 31/12/2025

Les 3 emprunts de 1 200 000 €, prévu au BP 2025, ont été mobilisés le 15/05/2025 et 08/10/2025 intégralement, sur 20 ans à Taux fixe + 3,50%, + 3,27% et 3,24% sur 20 ans.

Les taux actuels sont autour de 3,56 % sur 20 ans (source Orféor au 31/12/2025)

La part de taux fixe couvre toujours 90 % de la dette.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1378,78 € (BP 2025 : 4000 €)

Cela reprend surtout les créances irrécouvrables, titres annulés et sinistres.

Dépenses Réelles de fonctionnement : 9 115 714,19 € (BP 2025 : 9 859 145,32 € soit une exécution de 92,46 %)

Recettes : détail par chapitres (p 5)

L'essentiel reste la fiscalité locale 4 972 977,07 € et les dotations et participations pour 2 164 252,23 €.

Les produits et ventes représentent 815 174,05 € et les impôts et taxes diverses 770 112,97 €.

Recettes Réelles de fonctionnement : 9 367 435,57 € (BP 2025 : 9 109 206,91 € soit une exécution de 102,83%)

- **Investissement :**

Dépenses par chapitres (p 2) et opérations (p 6 à 10)

Pour l'essentiel les dépenses d'investissement correspondent aux mandats émis pour 1 494 819,09 € et les dépenses financières à 577 917,86 € soit 2 072 736,95 € et 120 235,80 de dépenses d'ordre.

Les opérations les plus importantes pour 2025 sont page 6 à 10 :

- OP 101 Acquisitions foncières, mobilières ... : 189 013,90 €
- OP 102 Matériel roulant et de transport : 193 644,79 €
- OP 103 Grosses réparations bâtiments : 167 089,28 €
- OP 104 Voirie : 93 106,81 €
- OP 105 Création espaces verts : 44 852,79 €
- OP 219 Cimetières Colombariums : 75 719,47 €
- OP 231 Restaurant scolaire : 11 247,51 € (*armoires réfrigérées*)
- OP 248 Bâtiments petite enfance : 82 995 € (*menuiseries crèche et toiture*)
- OP 251 Stades : 35 414,88 € (*suite stade*)
- OP 254 Projet Abelanet : 384 496,63 €
- OP 255 Vidéoprotection : 6 102,00 €
- OP 257 Réseaux électrification : 30 939,16 € (*Plan lumière*)

Emprunts et dettes (chapitres 16 et 17)) : 577 917,86 €

**Dépenses Réelles d'investissement : 2 072 736,95 € + 120 235,80 € (opérations d'ordre)
soit 2 192 972,75 €**

Boris DEMAIN dit que l'an dernier il était prévu une somme de 6 333 620,59 €, mais 2 192 972,75 € ont été réalisés, il demande si le reste est reporté pour l'année d'après.

Laurent LOPEZ répond par l'affirmative mais précise que les travaux de la Distillerie ont été commencés avec l'attribution de dotations de l'Etat en recettes et lorsque le budget prévisionnel va être voté dans quelques minutes il faut qu'il soit équilibré entre les dépenses et les recettes.

François TIXADOR précise que lorsque l'on signe un marché de travaux en investissement important comme celui de la Distillerie, on inscrit la totalité des marchés contractés avec les entreprises, moins les réalisations déjà effectuées. Ce qui n'est pas le cas dans les autres programmes car il n'y a pas de marché de cette importance.

Ce qui est contractualisé, soit cela apparaît dans les restes à réaliser soit cela est reporté. Nous avons anticipé les emprunts l'année dernière, pour pouvoir inscrire la totalité des marchés parce qu'ils ont été signés en 2025.

Laurent LOPEZ dit que c'était une importante somme pour le budget de la commune car nous avons un emprunt de 1 200 000 €, mais cette année nous n'aurons pas d'emprunt.

Recettes : détail par chapitres (p 12 à 14)

L'essentiel reste l'emprunt 1 200 000 € et les dotations pour 146 203,88 €.

Recettes Réelles d'investissement : 1 420 222,75 € + 731 381,58 € (recettes d'ordre) = 2 151 604,33 €

+ Report restes à réaliser : recettes 1 632 524,34 € – dépenses 1 940 095,44 € = - 307 571,10 €

Michel GAILLARD revient sur la page 3 chapitre 13 "Subventions d'investissement". Il était prévu 1 707 558,34 € et 71 272 € sont réalisés. Il demande à quoi correspond cette somme.

Laurent LOPEZ répond que ce sont les notifications de subventions. Il faut ensuite pour les encaisser que l'on prouve que les travaux ont été effectués. Cela se fait par tranche et au fur à mesure de l'avancée des travaux.

François TIXADOR ajoute que sont inscrits au budget seulement les subventions reçues. Par contre on peut demander les subventions qu'une fois les travaux réalisés, par le biais de demande d'acompte.

Miche GAILLARD demande si la somme de 71 272 € correspond aux travaux de la Distillerie.
Laurent LOPEZ répond par l'affirmative.

Vote : 26 voix pour et 2 abstentions

AFFECTATION DU RÉSULTAT (page 15)

Nous venons de le voir le résultat de fonctionnement est positif de + 251 721,38 € et l'investissement négatif de – 41 368,42€.

Le total sera donc reporté en section de fonctionnement R 002 : + **251 721,38 € pour un résultat cumulé R 002 de 1 001 659,83 €**

Le résultat d'investissement fait apparaître cette année un déficit de – 41 368,42 €

Ce déficit est reporté intégralement en section d'investissement R 001 : - 41 368,42 € **pour un résultat cumulé R 001 de 576 793,05 €**

Solde de RAR : - **307 571,10 €**

Commentaires : le report en fonctionnement reste conséquent avec un retour au niveau de 2022

(Rappels : 418 933,95 € (2020) ; 580 744,60 € (2021) ; 764 098,95 € (2022) ; 377 561,44 € (2023) ; + 749 938,45 € (2024))

Vote pour, à l'unanimité.

2 - Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe Restaurant scolaire

Rapporteur : Laurent LOPEZ

Le maire se retire du débat et du vote.

C'est la dernière année de ce budget annexe, à partir de 2026 et dans le BP commune qui va suivre il sera intégré dans une nouvelle ligne budgétaire directement dans le budget de la commune.

CFU (pages 20 à 22)

- **Fonctionnement :**

Recettes : 379 144,24 €

Dépenses : 379 144,24 €

Résultat 2025 : 0 €

Boris DEMAIN remarque que page 21 du cahier comptable, chapitre 012 « Charges de personnel », les prévisions sont à 135 000 € et les réalisations à 47 264,63 € et demande à quoi correspond la différence.

François TIXADOR répond qu'il est affecté sur le budget du restaurant scolaire une quote-part correspondant à plusieurs services tels que les services administratifs, service d'entretien, le personnel affecté en cuisine etc... Ce prévisionnel prévoyait une importante somme dans la perspective d'un recrutement. Mais ce recrutement n'a été effectif qu'en 2026. Nous n'aurons plus de budget restaurant scolaire, mais une ligne budgétaire sur le budget de la commune « restaurant scolaire ».

Michel GAILLARD demande si le salaire chargé de cette personne est de 80k €.

François TIXADOR répond par la négative, aucune personne n'est à ce montant-là.

Michel GAILLARD précise dans le doute il préférerait poser la question.

François TIXADOR explique que lorsque on fait des réserves en fonctionnement, le budget doit tout de même rester équilibré. Si l'on regarde la partie recettes, il y a moins de subventions que ce qui était prévu. On adapte la subvention de la commune au besoin réel du service et on donne le minimum afin

que le service soit à zéro euro en dépenses et en recettes.

Vote : 26 voix pour et 2 abstentions.

3 - Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe Parking CO

Rapporteur : Laurent LOPEZ

Le maire se retire du débat et du vote

CFU (pages 23 à 27)

- **Fonctionnement :**

Recettes : 19 443,89 €

Dépenses : 16 081,67 €

Excédent fonctionnement 2025 : + 3 362,22 € + Report de 2024 : 19 410,34 €

Résultat 2025 : 22 772,56 €

- **Investissement :**

Recettes : 93,61 €

Dépenses : 0 €

Excédent Investissement 2024 : + 93,61 €

Résultat 2025 : 93,61 €

Boris DEMAIN demande si l'excédent de l'année d'avant de 19 410,34 € correspond à plusieurs années cumulées.

Laurent LOPEZ répond que c'est le résultat cumulé et qu'une partie sera versée à la commune. Sur les 3 362,22 € d'excédent une partie sera versée à la commune et le reste restera en excédent cumulé.

Boris DEMAIN demande si le montant perçu de 3 362,22 € est à peu près équivalent à celui de l'an passé.

François TIXADOR dit que les sommes sont à peu près toujours les mêmes, mais en augmentation car de 2021 à 2023 une procédure a été mise en place en raison d'impayés mais avec des box occupés. Donc depuis 2023 les résultats sont bien meilleurs. Il précise que trois box vont se libérer en avril.

Laurent LOPEZ répond à M. DEMAIN : l'excédent de 2024 était de 3 188 €.

Michel GAILLARD demande si le taux d'occupation des box est de 100 %.

Laurent LOPEZ répond par l'affirmative et explique le fonctionnement d'attribution qui consiste à proposer le box libéré au 1er de la liste d'attente. Dans les prochaines semaines trois box seront restitués, on termine la liste des demandes de toulougiens, actuellement une seule personne correspond et par la suite si des élus connaissent des personnes intéressées, il faut qu'ils le fassent savoir.

Michel GAILLARD intervient pour dire qu'un chargé de communication devait intervenir.

Laurent LOPEZ répond que c'est en cours. Le premier box qui va se libérer est déjà pris sur liste d'attente et pour les deux autres nous avons encore un peu de temps. Au moment de donner l'information il faudra en amont définir les modalités d'attribution.

Vote : 26 voix pour et 2 abstentions

4 – Affectation du résultat – Budget annexe Restaurant scolaire et Parking CO

Rapporteur : Laurent LOPEZ

AFFECTATION DU RESULTAT

RESTAURANT SCOLAIRE

Ce budget étant équilibré pas d'affectation et intégration au budget commune

PARKING CÔ (page 29)

Report de l'excédent de fonctionnement de 22 772,56 € en R 002.

Vote pour, à l'unanimité.

5 - Budget annexe Parking Co – Constatation de l'excédent de clôture pour reversement au budget principal de la commune

Rapporteur : Laurent LOPEZ

REVERSEMENT COMMUNE

Le compte administratif 2025 du budget annexe Parking CÔ a fait ressortir un excédent de clôture, d'un montant de 22 772,56 €

Nous proposons à l'Assemblée le reversement d'une partie de cet excédent, d'un montant de 18 000 €, vers le Budget Principal de la Commune.

Vote pour à l'unanimité.

Michel GAILLARD intervient sur les acquisitions foncières en page 16 du cahier comptable et notamment sur le devenir de la parcelle AURIOL AT57 située dans le secteur du collège.

Laurent LOPEZ répond qu'elle fait partie de la réserve foncière.

Eric GARAVINI précise qu'une opportunité s'est présentée à la commune et compte tenu de la modicité du prix, la municipalité a décidé de procéder à son acquisition pour l'intérêt des Toulougiens. Pour l'instant aucun projet n'est prévu.

Laurent LOPEZ dit que ce terrain fait partie de l'opération des quatre parcs avec la future ZAC. Plutôt que ce soit des promoteurs qui l'achètent autant que ce soit la commune pour une revente intéressante pour le budget de la commune.

Michel GAILLARD demande ce qu'est le projet des quatre parcs.

Le Maire demande à Monsieur GAILLARD s'il a eu l'opportunité de consulter le plan local d'urbanisme intercommunal de la commune.

Michel GAILLARD répond qu'il ne l'a pas regardé en détail.

Le Maire explique que le PLUI a été voté par les élus de la communauté d'agglomération il y a un mois et demi. La ville sous l'ancienne mandature 2014-2020 avait voté la mise en place d'une ZAC de 40 ha au coeur de Las Palabas. Lors du précédent mandat les élus s'étaient engagés à revoir ce projet pour en faire un projet d'habitat à taille humaine, mais également protéger la biodiversité et cibler les parcelles prévues pour la ZAC de 40 ha.

De 40 ha le projet est passé à 8,5 ha, ce sera une ZAC d'aménagement et de programmation qui permettra d'accueillir des familles de manière intelligente dans de l'habitat de nouvelle génération, tout en essayant de protéger la biodiversité, de créer des pistes cyclables, et dans laquelle sera imposé 30 % de végétalisation.

En devenant propriétaire de la parcelle AT 57 qui se situe en entrée de ville, cela permet à la commune d'être en totale maîtrise du devenir du secteur.

Vote pour, à l'unanimité.

6 – Budget annexe parking CO – Vote du budget primitif 2026

Laurent LOPEZ explique que le budget primitif correspond au prévisionnel des recettes et des dépenses sur l'année 2026.

PARKING CÔ (pages 30 à 35)

- **Fonctionnement :**
 - Dépenses : 41 472,56 €
 - Recettes : 41 472,56 €
- **Investissement :**
 - Dépenses : 700 €
 - Recettes : 700 €

Vote pour à l'unanimité.

7 – Vote des taux de la fiscalité 2026

TAUX COMMUNE (pages 36 à 37)

Laurent LOPEZ propose au conseil municipal de geler les taux de la fiscalité de 2025, conformément aux préconisations du rapport d'orientations budgétaires présenté le 30 mars 2026 et qui restent identiques à 2022, soit :

- 42,93 % pour le foncier bâti
- 49,50 % pour le foncier non bâti
- 13.34% pour la Taxe d'Habitation (uniquement pour les résidences secondaires).

Ces taux font ressortir un produit fiscal attendu de 4 646 832 €, compensations incluses du fait de l'augmentation des bases fiscales fixées par les services des impôts (soit une hausse très limitée de 28 195 € par rapport au même document de 2025, les valeurs locatives sont en effet indexées sur l'inflation de l'année précédente par la loi).

Michel GAILLARD explique que précédemment sur l'agenda 21 il y avait eu une réflexion sur les logements vacants et demande compte tenu de la pression forte concernant le logement sur la commune, si on avait la possibilité de mettre un petit peu la pression afin que les logements soient loués et ce qu'il en était de la taxe sur le logement vacant.

Laurent LOPEZ répond que cela a été évoqué en commission finances afin que ce soit transparent pour tout le monde et que les services de PMM ont été interrogés sur le sujet. Leur réponse a été la suivante : *"la taxe d'habitation sur les logements vacants peut s'appliquer à Toulouges, mais pour 2026 il aurait fallu une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639a bis du CGI avant le 1er octobre 2025 pour les logements vacants depuis plus de 2 ans, au 1er janvier de l'année de l'imposition"*.

Considérant que la THLV n'existera plus en 2027, on ne peut pas la mettre en application. Toutefois, on va l'étudier, car cela fait partie d'un programme avec le permis de louer, les différentes discussions avec les organismes de logements sociaux, un travail à mener avec les services de PMM sur le logement en centre-ville. La THLV va être remplacée par une taxe facultative qui s'appellera la TVLH (taxe sur la vacance des logements d'habitation).

De cette taxe seront exclus : *"tous logements occupés plus de 90 jours au cours pour la vacance précitée dont la vacance sera indépendante de la volonté du contribuable, constituant des dépendances du domaine public"*.

PMM nous précise, comme évoqué en commission finances, que nous ne faisons pas partie d'une zone tendue. Donc cette taxe devra s'appliquer après délibération avant la fin de l'année, mais du coup elle ne s'appliquera que dans deux ans puisqu'il faudra valider la vacance de deux ans et sur une part très réduite. Pour information, le total des logements vacants depuis plus de 2 ans est de 69 soit 1,8 % des logements, alors que sur le territoire de PMM il y en a 3,3 %.

La taxe en moyenne est de 300 € ce qui rapporterait entre 20 et 30 000 €.

Michel GAILLARD intervient pour dire qu'il y en a effectivement très peu et que tel que Laurent LOPEZ décrit la situation, cela ressemble à une usine à gaz.

Boris DEMAIN constate que tout le monde est d'accord pour que cela soit délibéré avant la fin de l'année.

Laurent LOPEZ confirme, mais après étude avec le service urbanisme et PMM. L'intérêt est de faire en sorte que des logements vacants et surtout décents puissent être loués compte tenu de la forte demande.

Vote pour à l'unanimité.

8 - Vote du Budget principal de la Commune 2026

Rapporteur : Laurent LOPEZ

BP 2026 COMMUNE (pages 38 à 71)

L'objectif de ce budget, dans la continuité du mandat précédent, a pour but de poursuivre l'amélioration des services publics communaux au bénéfice de toutes les Toulougiennes et Toulougiens, et de financer les investissements présentés lors du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le budget total s'élève à 17 164 421,89 €, dont 10 352 811,83 € pour la section de fonctionnement et 6 811 610,06 € pour la section d'investissement. (Visualisation générale p 38)

Le budget de fonctionnement dépasse pour la première fois les dix millions d'euros, car nous intégrons le restauration scolaire (environ 380 000€) au budget de la commune.

- Fonctionnement : (pages 39 à 49)

Recettes nouvelles : 9 351 152,00 €
 + Excédent de fonctionnement 2025 R002 : 1 001 659,83 €
TOTAL : 10 352 811,83 €

Les dépenses sont ventilées comme suit :

Chapitre 011 –	Charges à caractère générale : 2 115 991 € (c'est ici que l'intégration du restaurant scolaire a son impact)
Chapitre 012 –	Charges de personnel : 5 850 000 €
Chapitre 014 –	Atténuations de produits (Dégrèvement TH et Loi SRU) : 102 000 €
Chapitre 65 –	Autres charges de gestion courante : 862 230 €
Chapitre 66 –	Charges financières : 130 000 €
Chapitre 67 –	Charges spécifiques : 1 000 €
Chapitre 68 –	Dotations aux provisions et dépréciations : 1 590,83 €
Chapitre 023 –	Virement à la section d'investissement : 790 000 €
Chapitre 042 –	Opérations ordre transfert entre sections : 500 000 €

Les recettes sont ventilées comme suit :

Chapitre 013 –	Atténuations de charges : 113 610 €
Chapitre 70 –	Produits services, domaine et ventes : 1 065 852 € (impact recettes restaurant scolaire)
Chapitre 73 –	Impôts et taxes (Attribution compensation, Dotation solidarité, Fond péréquation) : 756 958 €
Chapitre 731 –	Fiscalité locale : 4 959 801 €
Chapitre 74 –	Dotations et participations : 2 080 885 €
Chapitre 75 –	Autres produits et gestion courante : 249 796 €
Chapitre 76 –	Produits financiers : 250 €
Chapitre 042 –	Opération ordre transfert entre sections : 124 000 €

Résultat 2025 reporté R002 : 1 001 659,83 €

Laurent LOPEZ : comme chaque année je remercie les chefs de services et les adjoints pour les remontées des besoins et des budgets prévisionnels par service. Ces budgets ont été débattus et des arbitrages forcément nécessaires en séminaire d'adjoints de grande qualité.

Il est à noter l'absence de dotation du D022 en dépense imprévues mais le retour au BP d'une importante

somme inscrite au 023 virement à la section d'investissement.

2019 : 156 639,78 € ; 2020 : 0,00 € ; 2021 : 239 599,10 €

2022 : 1 213 975,90 € ; 2023 : 1 290 972,40 € ; 2024 : 160 000,00 €

2025 : 610 000,00 € ; 2026 : 790 000 €

De plus, la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement :

8 937 912,40 - 8 293 302,17 = 644 610 € au CFU de 2025.

Pour appel elle était de 406 489 € en 2019 ; 354 467 € en 2020 ; 402 394 € en 2021 ; 1 297 633 en 2022 (avec la clôture d'un budget annexe lotissement en excédent) ; 993 415 € en 2023 (avec la clôture d'un budget annexe en déficit) ; 918 955 € au CA de 2024.

Pour rappel la CAF nette était de - 131 660 € en 2019 ; - 125 625 € en 2020 ; - 59 196 € en 2021 ; 857 492 € en 2022 (avec la clôture d'un budget annexe lotissement en excédent) ; 563 155 € en 2023 (avec la clôture d'un budget annexe en déficit), 257 593 € au CA 2024 et de 140 912 € en 2025 (Hors excédent reportés méthode DGFIP).

Boris DEMAIN a entendu dire qu'un important emprunt s'arrêtait en 2021 et souhaitait savoir si c'est cela qui permet de réduire cette CAF nette.

Laurent LOPEZ répond par la négative. Effectivement en 2021 et 2022 des emprunts se sont terminés et comme expliqué en conseil municipal lors du DOB, nous en avons profité pour stabiliser leur valeur nominale après chaque nouvel emprunt contracté. La différence c'est que nous avons eu des emprunts avec des taux inférieurs.

Laurent LOPEZ fait un rappel de la CAF brute pour l'année 2019 de 400 000 € ; pour 2020 de 354 000 € ; pour 2022 de 1 297 000 € ; pour 2023 de 993 000 € ; pour 2024 de 918 000 € et pour 2025 de 644 000 €. On s'aperçoit bien que nous sommes passés de 400 000 € à 1 000 000 €. C'est donc bien l'augmentation de la CAF brute et la gestion pure qui a été améliorée.

Michel GAILLARD demande si les 500k € pour le CCAS comprennent la totalité des salaires de l'ensemble des salariés.

Laurent LOPEZ répond que c'est l'ensemble de la subvention versée par la commune au CCAS afin qu'il fasse son budget. Le CCAS reçoit également des subventions d'autres partenaires.

Michel GAILLARD demande en page 46 article 013 "Atténuations de charges", si ce sont des remboursements des assurances relatifs à la maladie.

Laurent LOPEZ répond par l'affirmative.

- **Investissement : (pages 50 à 70) dont :**

Dépenses d'équipements (opérations) : 4 237 514,62 €

+ Dépenses financières : 470 000 €

+ Dépenses opérations d'ordre et patrimoniales : 164 000 €

+ RAR 2025 : 1 940 095,44 €

TOTAL : 6 811 610,06 €

Recettes d'équipement : 210 000 €

+ Subventions Investissement : 29 241 € (qui s'ajoutent aux RAR 2025)

+ Recettes financières : 2 787 251,67 € (Emprunt d'équilibre qui est juste une écriture car nous ne réaliserons pas toutes les opérations inscrites donc pas toutes les dépenses. ET nous n'avons pas inscrits les subventions qui n'ont pas été notifiées, nous ne les inscrivons pas même si elles sont demandées tant qu'elles ne sont pas attribuées. L'emprunt provisionnel est de 0 € pour cette année)

+ Cessions d'Actifs : 285 800 €

+ Recettes opération d'ordre : 500 000 €

+ Virement de la section de fonctionnement : 790 000 €

+ Excédent Investissement 2025 : 576 793,05 €

+ RAR 2025 : 1 632 524,34 €

TOTAL : 6 811 610,06 €

Les dépenses sont ventilées comme suit :

Chapitre 020 –	Immobilisations incorporelles : 128 246 €
Chapitre 021 –	Immobilisations corporelles : 6 014 364,06 €
Chapitre 204 –	Subventions d'équipement versées : 35000 €
Chapitre 016 –	Emprunts et dettes assimilées : 460 000 €
Chapitre 027 –	Autres immobilisations financières (EPFL,..) : 10 000 €
Chapitre 040 –	Opérations ordres transfert entre section : 124 000 €
Chapitre 041 –	Opérations patrimoniales : 40 000 €

Les recettes sont ventilées comme suit :

Résultat 2025 reporté R001 : 576 793,05 €

Chapitre 013 –	Subventions d'investissement : 1 661 765,34 € dont
	Subventions nouvelles : 29 241 € (18 000 € amendes radars + 11 241 € subv
CD66)	Restes à réaliser : 1 632 524,34 €
Chapitre 016 –	Emprunts et dettes assimilées : 2 747 251,67 €
Chapitre 010 –	Dotations, fonds divers (FCTVA) : 210 000 €
Chapitre 021 –	Virement de la section de fonctionnement : 790 000 €
Chapitre 024 –	Produits de cessions d'immobilisations : 285 800 €
Chapitre 040 –	Opérations ordres transfert entre sections : 500 000 €

Michel GAILLARD demande en page 51 ligne 2111, à quoi correspond "terrains nus" pour 178 750 €
Laurent LOPEZ répond que c'est l'achat de terrains budgétisés dans le cas d'opérations diverses et rappelle que c'est un budget prévisionnel. Pour le moment, aucune acquisition n'est prévue.

Michel GAILLARD demande ligne 21318 ce à quoi correspond "Constructions autres bâtiments publics" pour 852 000 €.

Laurent LOPEZ précise que c'est l'opération de la Distillerie.

Michel GAILLARD demande ligne 21351 ce à quoi correspond "Installations générales des constructions - bâtiments publics" pour 1 506 861,84 €.

François TIXADOR répond que c'est la Distillerie

Laurent LOPEZ s'excuse de l'incompréhension sur la page 51 et propose pour plus de lisibilité de détailler plutôt par opération (tableau page 60)

Boris DEMAIN demande ce à quoi correspond les dépenses et recettes "non affectées".

François TIXADOR répond que ce sont des montants hors programme, non affectés à une opération et qui ne sont pas de la construction.

Michel GAILLARD demande au final quel est le montant précis pour les travaux de la Distillerie.

Laurent LOPEZ cible la ligne 254 avec un total entre les RAR 2025 et les nouveaux crédits de 2026 de 2 528 238,02 €.

Boris DEMAIN demande si la page 61 "section investissement par opérations et services" fait partie de la discussion.

Laurent LOPEZ confirme et détaille les lignes de l'OP 254 "place Abelanet"

Michel GAILLARD demande sur les acquisitions foncières page 61 ce qu'est la rétrocession AM 382 Esparre-Zochetti pour 178 750 €

Laurent LOPEZ répond que c'est le paiement en fin de mandat et en début de celui-ci de la Maison du Citoyen, car l'équipe de Jean ROQUE n'avait absolument rien payé sur l'acquisition foncière. Le paiement été programmé à 7 ans en fin d'opération de l'EPFL (remboursement in fine), en fin de mandat

suivant. Il remercie Jean ROQUE et son équipe.

Le Maire en complément dit que Jean ROQUE a fait supporter aux générations futures l'investissement qu'il a fait 6 ans auparavant.

Laurent LOPEZ précise que cette opération a manqué de subventions, mais c'est un outil très utile pour les Toulougiens, doté d'un parc agréable et très bien conçu.

Michel GAILLARD dit qu'il faut donc féliciter l'ancienne équipe.

Laurent LOPEZ dit que les félicitations s'en tiennent pour la conception, mais pas pour le financement.

Nicolas BARTHE n'est pas d'accord avec Michel GAILLARD et répond que lorsqu'on fait un investissement, on le fait de suite et on ne le fait pas supporter par les générations futures.

Michel GAILLARD dit qu'il ne faut pas rentrer dans cette problématique-là, car au final les remboursements d'emprunts c'est la même chose.

Laurent LOPEZ précise "qu'in fine" cela ne se fait jamais sur les emprunts, on paye au fur et à mesure, mais par contre pendant 7 ans rien n'a été payé sur cette opération.

Il précise que la capacité d'autofinancement brute et nette du mandat précédent était très basse et l'audit de l'organisme choisi par l'ancienne équipe leur disait précisément dès 2018, qu'il fallait augmenter la taxe foncière et la taxe habitation, car elle n'avait pas les moyens de réaliser l'investissement qu'elle avait prévu.

Il précise que lorsqu'il leur a été reproché en fin de campagne précédente et pendant la première année de mandat de dire des âneries, de se faire traiter de menteurs et d'augmenter les impôts de leur propre chef, c'était totalement faux. C'était un besoin réel. L'ancienne équipe était au courant, elle a fait l'autruche et pour faire l'investissement de programmes nécessaires pour sa fin de mandat, elle a reporté 7 ans plus tard le remboursement. Le stratagème étant de lancer le projet de la ZAC de Las Palabas avec 560 logements et bénéficiaire d'une manne financière, mais, sans avoir prévu les agrandissements des infrastructures nécessaires pour l'accueil des familles (groupes scolaires, restaurant scolaire etc...), donc une mauvaise gestion.

Michel GAILLARD précise toutefois que c'est une belle opération, et un bel établissement.

Laurent LOPEZ précise que les 178 750 € ne représentent pas la totalité de l'opération c'est seulement l'achat de la maison. L'opération dans la totalité coûte 800 000 €.

Eric GARAVINI demande à Michel GAILLARD s'il a compris ce qu'est un emprunt "in fine".

Miche GAILLARD demande pourquoi Eric GARAVINI lui pose cette question.

Eric GARAVINI répond qu'il a l'impression qu'il n'a pas compris si c'était une bonne opération financière ou pas.

Miche GAILLARD répond qu'il a bien compris ce que c'était et le remercie et demande à Eric GARAVINI s'il a des doutes sur sa compréhension.

Eric GARAVINI rétorque que depuis toute à l'heure on essaye d'expliquer ce qu'est un emprunt in fine et sur le fait qu'on ne rembourse pas le capital au début mais à la fin et par conséquent que c'était une mauvaise décision de gestion. C'est pourquoi il se questionnait sur le fait que M. GAILLARD ait compris ou pas.

Michel GAILLARD répond qu'il trouve Eric GARAVINI absolument très désagréable. Eric GARAVINI s'en défend et dit qu'il lève simplement des doutes.

Michel GAILLARD demande ce qu'est l'opération acquisition Maison de santé pour un montant de 783 000 €, car il pensait que c'était un promoteur qui achetait.

Laurent LOPEZ explique qu'un promoteur a acheté le terrain et commence la construction. La commune va racheter une partie du rez-de-chaussée qu'elle va louer à prix réduit aux médecins, afin de pouvoir les installer.

Michel GAILLARD demande ce qui sera acheté précisément et comment se décompose le bâtiment.

Le Maire répond que le PLU permet de construire qu'un seul étage qui permet de conserver une zone harmonieuse.

Boris DEMAIN demande au Maire si le montant du terrain vendu au promoteur reste sur un montant à peu près logique.

Le Maire répond que le prix du mètre carré a été fixé en référence au prix appliqué par PMM aux entreprises soit 75 € TTC le m². La commune l'a vendu 90 € TTC le m² à la société KAVAK.

Eric GARAVINI en profite pour dire que les opérations de cessions immobilières sont encadrées et nécessitent l'intervention du service des Domaines de l'Etat, qui donne son avis.

Michel GAILLARD demande en page 61 opération 101 si la ligne "chalets de Noël" pour 10 000 € est une acquisition.

Thierry SEGARRA confirme et explique que certains chalets ont été abîmés par les intempéries de cette année et qu'il faut renouveler le stock.

Boris DEMAIN demande combien de chalets sont achetés pour 10 000 €.

Thierry SEGARRA répond environ deux à trois chalets qui sont rapidement amortis. Le maire dit qu'à l'occasion des festivités de Noël la location est de 2 500 € pour un mois.

Boris DEMAIN demande s'il est prévu des tarifs très réduits pour les commerçants toulougiens.

Laurent LOPEZ précise que ce n'est pas légal.

Michel GAILLARD demande en page 65 opération 194 Stades (terrain synthétique foot), ce que représentent les 12 000 €.

François TIXADOR explique que ce sont des travaux d'hydraulique pour parer la montée en charge de l'eau sur le stade à la suite des fortes pluies. En trois ans cela s'est produit deux fois.

Laurent LOPEZ ajoute que l'eau s'est mal drainée sur les côtés, occasionnant la remontée des copeaux de liège qui se sont accumulés sur un angle du stade synthétique. Pour tenter d'éviter ces problèmes, une étude a été faite pour trouver une solution.

Michel GAILLARD demande en page 65 opération 207 Centre culturel El Mil Lenari ce que représente la ligne «pose diffusion pro» pour 21 065,33 €

François TIXADOR explique que les deux baffles de la salle sont d'origine. Il faut en changer une et prévoir de changer la seconde. Il précise que c'est un RAR 2025, mais pas une nouvelle dépense.

Michel GAILLARD dit concernant le projet France 98 qu'il a un coût qui gonfle.

Laurent LOPEZ rappelle ce qu'il a dit il y a quinze jours. Cette somme correspond aux tranches fermes et à la tranche optionnelle. Il est fort possible que cette dernière qui comprend la moitié du budget et concerne le parking derrière le collège ne soit pas utilisée s'il n'y en a pas besoin. Toutefois, des travaux de parking du personnel du collège vont être entrepris ce qui aura certainement un impact sur le grand parking et dans ce cas la tranche fonctionnelle sera utilisée.

Il confirme que le coût n'a pas gonflé et rappelle que ce projet va être fortement subventionné.

Michel GAILLARD demande confirmation de la réfection de l'éclairage de la place de la République.

François TIXADOR répond par l'affirmative avec du LED dans le cadre du plan d'économie d'énergie.

Vote : 27 voix pour et 2 contre.

Laurent LOPEZ demande aux élus de l'opposition quel est le budget alternatif qu'ils proposent compte tenu du vote contre.

Michel GAILLARD répond que c'est une très bonne question mais qu'ils n'ont pas préparé de budget alternatif.

Laurent LOPEZ déclare que cela ne lui paraît pas du tout logique ; à la rigueur on s'abstient, mais voter contre, sans proposition d'un budget alternatif ne lui paraît pas du tout logique. Il tient à préciser qu'en commission finances les élus de l'opposition se sont abstenus mais n'ont pas voté contre. Entre lundi et aujourd'hui, il n'y a eu aucun changement sur ce budget.

Michel GAILLARD répond qu'il y a eu une analyse un peu plus approfondie.

INFORMATION OBLIGATOIRE CONCERNANT L'ÉTAT DE LA DETTE

Laurent LOPEZ explique que l'état de la dette est une information obligatoire qui doit être transmise aux conseillers municipaux lors du vote du budget. Cette analyse est effectuée par Monsieur MIDOU du cabinet ORFEOR.

Il rappelle que l'état de la dette avait déjà été évoqué au moment du Rapport d'Orientation budgétaire, le capital restant dû, au 1^{er} janvier 2026, s'élève à 5 036 744,78 €, avec les 3 derniers emprunts de 1 200 000 € au total effectué en 2025 :

1) Banque Populaire : 150 000 €

Date de réalisation 8/10/2025 Durée 20 ans Taux fixe : 3,27%

Date de Mobilisation des Fonds : 02/12/2025

1^{ere} échéance : 01/03/2026

2) Banque Populaire : 50 000 €

Date de réalisation 8/10/2025 Durée 20 ans Taux fixe : 3,24%

Date de Mobilisation des Fonds : 02/12/2025

1ere échéance : 01/03/2026

3) Crédit Mutuel : 1 000 000 €

Date de réalisation 15/09/2025 Durée 20 ans Taux fixe : 3,50%

Date de Mobilisation des Fonds : 03/12/2025

1ere échéance : 31/01/2026

La ville a opté pour une stabilisation de l'en-cours de dette au 1^{er} janvier.

		Annuités
2019 :	3 836 299 €	
2021 :	3 864 540 €	523 335 €
2022 :	3 602 951 €	493 621 €
2023 :	3 662 811 €	490 621 €
2024 :	3 732 551 €	524 840 €
2025 :	4 249 036 €	497 978 €
2026 :	5 036 745 €	565 193 €

Laurent LOPEZ en conclusion informe que le taux fixe représente quasiment 90 % des emprunts de la commune. Les parts variables ne sont pas sur des prêts toxiques et enfin si nous comparons avec les autres strates que ce soit sur l'extinction des annuités ou bien sur l'encours de la dette par habitant, la commune se trouve en dessous de la strate des villes qui correspondent à la nôtre. Tout est stabilisé, la commune n'est pas très endettée.

9 – Enveloppe d'attribution de subventions – CCAS et associations - Exercice 2026

SUBVENTIONS (pages 72)

Boris DEMAIN demande à Laurent LOPEZ sur quels critères sont attribués les subventions.

Laurent LOPEZ répond que les dossiers liés aux sports sont différents de ceux de la culture car cela touche beaucoup plus de personnes et davantage les enfants. Auparavant l'USAT Omnisports gérait les associations sportives mais principalement pour faire la répartition des subventions, ce que la municipalité peut faire avec les services. Depuis l'USAT n'existe plus mais la municipalité a gardé le même principe, c'est à dire qu'au moment du dépôt du dossier, il est demandé à chaque association le nombre de Toulougiens, le nombre d'enfants Toulougiens et leur dépense sur les frais d'arbitrage. La répartition se fait sur un calcul en pourcentage en fonction de ces critères.

Concernant les associations culturelles il est demandé le nombre de Toulougiens, le bilan financier et la répartition se fait sur le nombre de Toulougiens.

Concernant la subvention "Police municipale – divers", elle est attribuée à une association qui s'occupe de la stérilisation des chats.

Concernant la subvention "Urbanisme-subvention façades aux particuliers" elle correspond au nombre de projets sur la commune.

Enfin les subventions "Exceptionnelles" sont attribuées selon les projets présentés par les associations.

Monsieur le maire propose aux élus de voter sur le montant global de l'enveloppe d'attribution de subvention aux associations et aux différents organismes, comme suit :

- CCAS - attribution d'une subvention de 500 000 €
- Associations – vote d'une enveloppe de 76 600 €

Boris DEMAIN demande quels étaient les montants de l'année passée.

François TIXADOR répond qu'il avait été inscrit au budget pour l'enveloppe du CCAS 500 000 € l'année dernière, mais 400 000 € ont été réalisés. Pour cette année il est fort probable que ce soit la même chose.

Laurent LOPEZ ajoute que l'enveloppe aux associations étaient de 73 000 € l'année dernière.

Vote pour, à l'unanimité.

Michel GAILLARD précise qu'il est étonné qu'aucune association écologique ne figure dans le tableau des subventions.

D'autre part il questionne sur les critères et la zone géographique concernant la subvention « façades particuliers ».

François TIXADOR répond que nous avons un architecte conseil qui étudie chaque dossier. La zone géographique est le périmètre du centre-ville. Si la personne respecte le cahier des charges et le nuancier, une subvention est attribuée selon les m² de travaux.

Eric GARAVINI ajoute que ce point sera abordé lors de la commission urbanisme qui devrait se dérouler avant le 30 juin, en présence de Monsieur FERREY qui fait l'interface entre la commune et les personnes intéressées.

François TIXADOR précise que c'est une enveloppe estimée. S'il y a davantage de dossiers que l'enveloppe ne le permet, on règle la subvention sur l'enveloppe suivante.

Michel GAILLARD dit qu'il serait possible de le réfléchir sur la forme d'une exonération de la taxe foncière.

Eric GARAVINI explique que c'est deux choses différentes. D'un côté l'impôt collecté et de l'autre la subvention donnée pour rénover la façade.

Michel GAILLARD demande ce qu'est le COS retraités.

Laurent LOPEZ répond que c'est le comité des œuvres sociales, association des retraités de la commune.

10 – Attributions de subventions aux associations culturelles

Michel GAILLARD demande si le Comité de Jumelage existe toujours, car il n'apparaît pas.

Eric GARAVINI répond qu'il n'a déposé aucun dossier depuis 3 ans.

Eric GARAVINI invite tous les élus faisant partie d'une association culturelle de se retirer du débat et du vote.

Il propose ensuite au conseil municipal de se prononcer sur le montant individualisé attribué à chaque association ci-après, et rappelle que ces propositions ont été présentées et approuvées à l'unanimité moins une abstention au préalable, lors de la commission « Finances – Contrôle de gestion » du 13 avril 2026.

CULTURE	
Laneuse	300,00
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)	300,00
Amistat Sardinista (APLEC)	2 500,00
Anciens Combattants de Toulouges	100,00
Apatle	200,00
Art'elier pacth	200,00
Arts Plastiques	800,00
ASCT	300,00
Atelier Janus	700,00
Atelier Photos	500,00
Club Kobayashi	400,00

Collections Traditions Passions ACTP	900,00
Créafil	600,00
Etin'Scène	500,00
FNACA	400,00
Jardins Familiaux	200,00
Pellizco (Flamenco)	500,00
Les Imprévus	200,00
Souvenirs Français	400,00
Symbolisme & Création	200,00
Tablee des Trolls	300,00
Tururut Théâtre	1 000,00

Vote pour, à l'unanimité.

11 – Attributions de subventions aux associations sportives

Monsieur le maire invite tous les élus faisant partie d'une association sportive de se retirer du débat et du vote.

Il propose ensuite au conseil municipal de se prononcer sur le montant individualisé attribué à chaque association ci-après, et rappelle que ces propositions ont été présentées et approuvées à l'unanimité moins une abstention au préalable, lors de la commission « Finances – Contrôle de gestion » du 13 avril 2026.

Association organismes bénéficiaires	Montant après Arbitrage	Association organismes bénéficiaires	Montant après Arbitrage
Aikido Club Toulouges (ASD)	700.00 €	Association PPITT (Pentathlon)	800.00 €
Ass. Gymnastique d'Entretien AS	1 300.00 €	Pétanque Toulougienne	1 000.00 €
Association La Plume Toulougienne (Badminton)	400.00 €	Association Roussillon Football Club	6 100.00 €
Association Toulouges Basket	6 000.00 €	FALCONS DE TOULOUGES	4 000.00 €
USAT Cyclotourisme	700.00 €	Running 66	700.00 €
Association Attitude (Danse)	350.00 €	Phoenix Dojang Taekwondo	700.00 €
Association Espace Yoga Toulouges	300.00 €	USAT Tennis	5 500.00 €
USAT Judo Toulouges	6 100.00 €	Association Toulouges – Canohés Tennis de Table	1 200.00 €
Shotokan Club Karaté Toulouges	700.00 €	Toulouges Danse Loisirs	400.00 €
Association Les foulées de la Pau I Treva	1 500.00 €	USAT Volley-ball Loisirs	900.00 €
PASS'SPORT	2 000.00 €		

Vote pour à l'unanimité.

12 - Attribution de subventions aux associations éducation, diverses et exceptionnelles

Monsieur le maire invite tous les élus faisant partie d'une association mentionnée dans le tableau ci-dessous de se retirer du débat et du vote.

Il propose ensuite au conseil municipal de se prononcer sur le montant individualisé attribué à chaque association ci-après, et rappelle que ces propositions ont été présentées et approuvées à l'unanimité moins une abstention au préalable, lors de la commission « Finances – Contrôle de gestion » du 13 avril 2026

EDUCATION	
Ass. Parents d'élèves (maternelle)	600,00
Ass. Parents d'élèves Toulouges	2 500,00
Coop. Ecole Jean Jaurès	1 800,00
Foyer Socio-éducatif F. Mitterrand	200,00
POLICE MUNICIPALE	
Divers	1 200,00
URBANISME	
Subventions façades aux particuliers	6 000,00
PARTENARIAT THEATHE	
FNCTA (Féd. Départementale de Théâtre amateur)	300,00
Ligue Enseignement PO	1 000,00
OMIUM	900,00
Trigonelles	500,00
MEDICO- SOCIALES	
Amicale des donneurs de sang	350,00
Club des aînés	500,00
Cos retraités	3000,00
Les amis de la Résidence Panicot	600,00
S'unir pour mieux vous soutenir	200,00
Toulouges solidaires	400,00
EXCEPTIONNELLES	
Amics d'Aqui	500,00
Jardins Familiaux (Travaux)	300,00
Pau I TrEva	1 000,00
Running 66 (St-Valentin)	350,00

Team Cargols (Festival de l'escargot)	1 250,00
Divers	300,00

Vote pour, à l'unanimité.

13 – Opération PASS'SPORTS 2026.

Eric BOSQUE explique que le Pass'Sport est une aide de 50 € accordée aux jeunes Toulougiens de moins de 18 ans qui prennent une licence dans un club sportif de la commune pour la première fois. Les familles payent la licence au club déduction faite des 50 €. Le club complète le pass'sport qui est transmis à la commune pour versement des 50 € par jeune Toulougien.

31 dossiers ont été déposés par des nouveaux adhérents, auprès des associations suivantes :
USAT Tennis, le R.F.C.T, Melting Dance et l'Association USAT JUDO.

Il propose au conseil municipal de valider cette participation dont le montant total représente 1 550 € et précise que les crédits seront prévus au Budget 2026.

La répartition s'effectue de la manière suivante :

Association	Nombre	Montant	Total
Usat Tennis	13	50 €	650.00 €
R. F. C.T	2	50 €	100.00 €
Melting Dance	1	50 €	50.00 €
USAT JUDO	15	50 €	750.00 €
TOTAL	31		1 550.00 €

Boris DEMAIN propose dans un premier temps s'il est possible d'étendre ce pass'sport à la culture pour l'égalité des besoins des Toulougiens. D'autre part pourquoi ne pas également procéder à une seconde attribution, car les jeunes de 3 à 18 ans peuvent changer d'avis, cela pourrait être intéressant pour les deux pass.

Eric BOSQUE répond concernant le pass Culture que c'est une bonne idée. Concernant la seconde attribution, elle n'est pas à l'ordre du jour, mais il est possible de l'évoquer lors d'une prochaine réunion.

Vote pour, à l'unanimité.

14 - Création d'un tarif pour l'agenda des animations "LA FEUILLE"

Christine MALET explique à l'Assemblée qu'à compter de juillet 2026, un nouvel outil de communication intitulé « La Feuille » sera mis en place.

Consacré à l'agenda des animations et événements, ce support sera édité en format papier et distribué dans les 4 400 boîtes aux lettres de la commune, selon une périodicité bimestrielle.

Afin de valoriser les activités commerciales, artisanales et de services du territoire, il est proposé d'y intégrer un encart publicitaire. Cette insertion prendra la forme d'une bannière positionnée en bas du programme, assurant une visibilité continue tout au long de la lecture.

Pour en garantir l'impact, l'espace publicitaire sera limité à une seule bannière par numéro, lui conférant un caractère exclusif et une visibilité renforcée auprès de l'ensemble des foyers desservis.

En conséquence, elle propose de fixer le tarif unitaire de cette bannière à 1 000 € TTC.

Michel GAILLARD pense qu'une municipalité doit avoir une fonction d'exemplarité. Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, le problème était les panneaux publicitaires qui donne lieu à de la surconsommation générée par la publicité qui est un véritable cancer pour nos sociétés. Au niveau de son groupe, que La Feuille sorte cela ne pose pas de souci mais d'un point de vue d'exemplarité la municipalité pourrait s'abstenir d'introduire en bas de page de la publicité pour ne pas participer à cette hyper consommation existante.

Il ajoute que cela est très différent de l'information sur les entreprises locales et leurs activités qui apporte à la population de nombreux renseignements utiles.

Christine MALET précise que ce sont des entreprises et commerces toulougiens qui peuvent présenter des animations commerciales ponctuelles en choisissant la date de parution de leur publicité. Cela leur permet d'avoir une visibilité. D'autre part ce nouvel outil « La Feuille » c'est aussi une réponse à la demande de personnes qui n'ont pas suffisamment d'informations.

Boris DEMAIN demande quel est le format prévu.

Aurélié PASTOR-BARNEOUD dit c'est un format A4 recto-verso et une bannière qui fera un tiers d'une face. Cela permettra aussi de soutenir l'emploi.

Michel GAILLARD dit qu'il n'est pas d'accord et que c'est un choix éthique que l'on se doit de faire.

Laurent LOPEZ répond qu'il est vrai qu'Europe Ecologie Les Verts ne met jamais d'affiches nulle part.

Aurélié PASTOR-BARNEOUD ajoute qu'à mettre toujours des bâtons dans les roues des entreprises françaises, on favorise par exemple les entreprises chinoises, et de dire à Michel GAILLARD qu'il continue à faire du bashing pour les entreprises et lui demande de ne pas parler d'éthique, il faut aider les entreprises car derrière les entrepreneurs courageux il y a des emplois.

Michel GAILLARD rétorque qu'il ne fait aucun bashing aux entreprises.

Boris DEMAIN demande s'il n'y a pas une redondance d'informations par rapport au magazine « Respire » ainsi qu'aux informations distribuées avant l'été et à Noël...

Christine MALET explique que La Feuille va justement se substituer à ces distributions.

Le Maire ajoute que c'est un moyen de ne pas laisser de côté les personnes qui ne sont pas sur le numérique.

Boris DEMAIN dit que le tarif lui paraît élevé pour des petits entrepreneurs qui en auraient le plus besoin et un tarif facile d'accès pour les entreprises qui en auraient le moins besoin. Il demande comment sont choisies ces entreprises.

Le Maire est surpris de la question et demande que M. DEMAIN et M. GAILLARD soit sur une ligne de conduite commune de manière à avancer.

Christine MALET explique qu'il sera toujours possible pour les petites entreprises de passer une annonce dans le Respire à moindre coût.

Boris DEMAIN remercie Christine MALET et répond au maire qu'ils ont le droit d'avoir des avis un peu divergents, leurs questions sont légitimes quelles qu'elles soient. Il est désolé si cela prend du temps à tout le monde, mais il n'était pas présent au conseil précédent.

Il ajoute, que les points soulevés ce soir seront probablement lus par quelques Toulougiens et représentent différents points de vue à informer au maximum.

Sur le principe lui et M. GAILLARD sont contre la publicité, ils sont conscients qu'ils sont minoritaires mais souhaitent toutefois comprendre quels impacts cela aura auprès des Toulougiens selon les idées et avis qu'ils amènent, tout en sachant que 85 % de Toulougiens ont fait confiance à la majorité, mais ce n'est pas un souci.

Vote : 27 voix pour et 2 contre.

15 — Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement Primaire - Actualisation des tarifs année scolaire 2026-2027

Rapporteur : Hélène GODET-BARRATIER

Les tarifs des services ALSH Primaire doivent être actualisés. En effet, la colonne relative au montant supporté par le CCAS, soit 3.05 € a été supprimé. Le tarif appliqué aux familles est déduit de cette somme, qui reste à la charge de la commune.

ALSH CLAIRFONT JOURNEES					
Tarifs 2026/2027	QF inférieur à 300	QF entre 301 et 475	QF entre 476 et 690	QF entre 691 et 861	QF supérieur à 861
Journée Toulouges	6,13 €	8,08 €	10,51 €	13,13 €	16,01 €
1/2 journée Sans repas Toulouges	5,56 €	7,51 €	10,04 €	12,66 €	15,49 €
1/2 journée Avec repas Toulouges	5,91 €	7,74 €	10,27 €	12,90 €	15,77 €
Journée Extérieurs	10,50 €	12,51 €	14,94 €	17,81 €	20,46 €
1/2 journée Sans repas Extérieurs	10,28 €	12,29 €	14,72 €	17,59 €	20,24 €
1/2 journée Avec repas Extérieurs	10,39 €	12,39 €	14,83 €	17,70 €	20,35 €

ALSH CLAIRFONT SEJOURS					
Tarifs 2026/2027	QF inférieur à 300	QF entre 301 et 475	QF entre 476 et 690	QF entre 691 et 861	QF supérieur à 861
Tarifs séjour à la journée Toulouges	14,17 €	16,02 €	18,30 €	21,07 €	23,70 €
Tarifs séjour à la journée Extérieurs	18,73 €	21,01 €	23,66 €	25,98 €	28,74 €

Hélène GODET-BARRATIER propose au conseil municipal d'approuver les tarifs tels que présentés ci-dessus applicables au 1^{er} septembre 2026.

Vote pour, à l'unanimité.

16 — Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement Adolescent - Actualisation des tarifs année scolaire 2026-2027

Rapporteur : Hélène GODET-BARRATIER

Les tarifs des services ALSH Adolescents doivent être actualisés. En effet, la colonne relative au montant supporté par le CCAS, soit 3.05 € a été supprimé. Le tarif appliqué aux familles est déduit de cette somme, qui reste à la charge de la commune.

ALSH ADOLESCENTS TARIFS JOURNEES ACTIVITES				
Tarifs 2026/2027	Q/F inférieur à 480	Q/F entre 480 et 695	Q/F entre 696 et 867	Q/F supérieur à 868
Tarif journée : Activité simple (Quick ciné, Laser Game, bowling...)				
Toulouges	6,82 €	9,06 €	11,52 €	13,89 €
Extérieur	12,02 €	14,67 €	17,21 €	19,69 €
Tarif journée : Activités combinées, à partir de 2 jours et activités spécifiques (exemple : bivouac, randonnée, VTT, plongée, canyoning, water jump, cheval...)				
Toulouges	12,74 €	14,73 €	20,91 €	28,46 €
Extérieur	18,61 €	20,62 €	26,85 €	35,02 €
Tarifs journée : Activités à partir de 3 jours (exemple séjours : ski, séjours petites vacances scolaires et été...)				
Toulouges	19,88 €	23,83 €	33,58 €	55,05 €
Extérieur	29,51 €	33,23 €	48,98 €	70,47 €
Tarif journée : Sortie exceptionnelle (Parc de Loisir...)				
Toulouges	31,12 €	43,41 €	67,69 €	80,28 €
Extérieur	37,08 €	49,20 €	73,88 €	86,16 €
Tarif unique : soirées, repas (grillades ou autres...)				
4,50 €				
Tarif annuel				
8 €				

Hélène GODET-BARRATIER propose au conseil municipal d'approuver les tarifs tels que présentés ci-dessus, applicables au 1^{er} septembre 2026.

Boris DEMAIN dit qu'ils ont été étonnés qu'une colonne soit supprimée.

Hélène GODET-BARRATIER répond que la mairie donnait une subvention au CCAS et ce dernier participait à ces tarifs à hauteur de 3,05 €. La subvention attribuée au CCAS a diminué, c'est donc la commune qui prend en charge cette participation.

Boris DEMAIN pense que ce n'est pas ça, qu'il s'agit de la colonne située avant « Q/F inférieur à 480 » et que le tarif actuel faisait apparaître un tarif avec un quotient à 301, qui a été supprimé.

Christine MALET explique qu'il y a eu un gros travail de réajustement des tableaux en fonction des quotients familiaux, demandés par la CAF il y a deux ans environ. La municipalité a souhaité privilégier une tranche dans laquelle les salaires sont peu élevés.

Boris DEMAIN précise pour ceux qui n'ont pas le détail du document, que tous les tarifs ont baissé ce qui est une bonne chose à l'exception d'une colonne qui normalement s'insère entre la première et la deuxième colonne. Dans cette colonne les familles les moins aisées avec un quotient à 301 payaient aux alentours de 5 € et se retrouvent donc une tranche au-dessus, avec un tarif plus élevé, alors que toutes les autres payent moins cher. D'où son étonnement de suppression de colonne.

François TIXADOR explique après vérification, que sur le tableau de l'ALSH Primaire il y a un quotient inférieur à 300 alors que l'ALSH Ado il n'existe pas.

Laurent LOPEZ ajoute que ce sont des tarifs complètement différents. Ce tarif n'existait déjà pas sur l'ALSH Ado. Les tranches d'âge sont différentes entre les deux ALSH.

Boris DEMAIN dit que par souci de lisibilité ce serait bien de transmettre le tableau de l'année d'avant afin de comparer et voir les évolutions.

François TIXADOR explique que ce sont des tranches que nous demande de faire la CAF et qu'il le vérifiera.

Michel GAILLARD dit qu'effectivement qu'il faut le vérifier car cela a une extrême importance sur les valeurs pédagogiques, éducatives et de sociabilisation. Il y a une forme de paupérisation aujourd'hui avec des familles de plus en plus en difficulté. La municipalité doit avoir la volonté de permettre aux jeunes d'aller dans ces centres où les valeurs sont importantes.

Il doit y avoir une politique sociale en direction des familles monoparentales nombreuses sur la commune et surtout par rapport aux enfants, afin qu'ils ne soient pas à la dérive.

Christine MALET répond qu'on est tous d'accord et que la CAF fait travailler la commune dans ce sens-là également.

Michel GAILLARD acquiesce mais dit qu'on voit disparaître la colonne quotient 300.

Laurent LOPEZ explique qu'encore une fois la colonne n'a pas disparu, elle n'a jamais existé.

Michel GAILLARD répond qu'il faut la mettre.

Laurent LOPEZ rappelle que c'est la CAF qui nous l'impose et qu'on ne va pas inventer les choses.

Il est tout à fait d'accord avec ce qu'a dit précédemment Boris DEMAIN que les questions sont toutes légitimes, mais là, vraiment, on a l'impression de c'est de la mauvaise foi. Et il le dit comme il le pense.

Eric GARAVINI demande à Michel GAILLARD s'il avait compris que la colonne n'avait jamais existé.

Michel GAILLARD répond à Eric GARAVINI qu'il le trouve d'une insolence incroyable, incroyablement malpoli et extrêmement agressif.

Eric GARAVINI répond qu'il ne lui permet pas de dire tout cela qu'il n'est pas agressif et qu'il souhaitait simplement savoir s'il avait bien compris.

Michel GAILLARD répond à Eric GARAVINI qu'il n'est pas suffisamment idiot pour ne pas avoir senti lorsqu'il posait la question très explicite, puisque tout le monde s'est esclaffé, sur la moquerie qu'il était en train de faire et de l'agressivité qu'il était en train de dégager à son encontre. Et que cela est très désobligeant. Il informe que ce sera très compliqué de travailler ensemble dans le futur.

Eric GARAVINI répond qu'il est très ouvert, que lorsqu'on lui pose des questions, il y répond, mais il veut s'assurer que son interlocuteur comprend.

Vote pour, à l'unanimité.

17 - Aménagement du bâtiment du C.R.I.E.E - Création de la maison de la jeunesse - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

Rapporteur : Laurent LOPEZ

Dans le cadre du développement de la politique enfance-jeunesse, la commune souhaite finaliser la structuration d'un lieu dédié aux jeunes au sein du bâtiment du Centre régional d'information et d'éducation à l'environnement.

Un espace actuellement inutilisé, anciennement affecté au stockage de l'association Charles Flahault, fera l'objet de travaux d'aménagement afin de répondre aux besoins du service enfance jeunesse.

Le projet prévoit la création :

- d'un espace cuisine, support d'activités éducatives et de temps de vie pour les jeunes,
- d'un espace bureau, destiné à l'encadrement, à l'organisation du service et à l'accueil des familles.

Ces aménagements permettront de consolider l'organisation de la Maison de la Jeunesse en offrant un lieu fonctionnel, structuré et adapté aux besoins des publics.

La commune sollicitera le soutien financier de la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de son dispositif d'aide à l'investissement, pouvant atteindre jusqu'à 60 % du montant total du projet.

Le montant prévisionnel des travaux et aménagements estimé à 143 733.00 € HT est détaillé comme suit :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Travaux	117 738.00 €	Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Orientales	86 000.00 €
Equipement	16 995.00 €	Etat (DSIL)	20 000.00 €
Frais annexes - Etude	9 000.00 €	Conseil Départemental des P-O	8 983.00 €
		Autofinancement (20%)	28 750.00 €
Montant Total H.T	143 733.00 €	Montant Total H.T	143 733.00 €

Laurent LOPEZ demande aux élus de valider l'opération, le plan et les modalités de financement, concernant l'opération sus-indiquée, pour un montant prévisionnel de 143 733,00 €.

Christine MALET précise qu'on ne peut pas dépasser les 80 % de subvention

Boris DEMAIN est étonné des 28 750 € annoncés alors que la note précise 135 000 €.

Laurent LOPEZ explique qu'il a détaillé le tableau de la délibération avec les montants précis.

Michel GAILLARD dit que c'est des chiffres qui n'ont pas été transmis.

Laurent LOPEZ répond que c'est la délibération et qu'elle n'est pas communicable en amont puisque pas encore votée.

Boris DEMAIN demande compte tenu que ces travaux prennent de la place sur l'espace de l'association Charles Flahault si le lieu de stockage est libéré.

François TIXADOR répond que depuis 3 ans la commune travaille avec l'association Charles Flahault et qu'effectivement ce lieu en rez-de-chaussée est libre.

Boris DEMAIN demande si la CAF ne participe pas financièrement, si la mairie continuera le projet.

Laurent LOPEZ explique que si la commune n'a pas la notification de la subvention bien entendu l'autofinancement sera plus important pour le budget communal, mais le projet continuera. Il a moins de doute sur la participation de la CAF que pour la participation de l'Etat ou du Conseil Départemental.

Christine MALET tient à faire savoir que la CAF a mis l'accent sur l'exemplarité de la commune concernant le travail effectué dans la convention territoriale globale il y a 5 ans. Une nouvelle signature est prévue bientôt.

Vote pour à l'unanimité.

III / PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

1 – ALSH Primaire – Modification du règlement intérieur

Rapporteur : Hélène GODET-BARRATIER

A des fins d'amélioration des services proposés, des changements sont régulièrement apportés aux règlements intérieurs des diverses structures du Pôle Education Enfance Jeunesse.

Le règlement du service Accueil de loisirs sans hébergement de Clairfont (primaire) doit faire l'objet des modifications suivantes et qui seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 :

Elle détaille ensuite les modifications apportées à ce règlement qui a été transmis à l'ensemble des élus.

Boris DEMAIN demande concernant de nombre de place s'il y a une évolution à la hausse ou à la baisse.

François TIXADOR répond que l'on a optimisé le nombre de places et notamment afin d'accueillir davantage d'enfants en situation de handicap, ce qui nécessite une importante organisation du service pour faire tourner les encadrants.

Boris DEMAIN demande pourquoi sur certaines périodes de l'année on ne peut utiliser certains moyens de paiement et souhaite s'assurer que ce soit bien réglementaire.

François TIXADOR répond que la DGFIP ne peut plus prendre certains moyens de paiement dans le cadre de la modification des régies. Il rappelle que le maire est l'ordonnateur et que le comptable public c'est la Trésorerie qui nous impose ses normes.

Vote pour à l'unanimité.

2 – ALSH Adolescent – Modification du règlement intérieur

Rapporteur : Hélène GODET-BARRATIER

A l'identique que précédemment, il faut modifier le règlement intérieur de l'ALSH Adolescent envoyé à l'ensemble des élus. Les modifications seront applicables à la rentrée scolaire 2026-2027

Vote pour, à l'unanimité.

3 – Service Périscolaire Jean Jaurès – Modification du règlement intérieur

Rapporteur : Hélène GODET-BARRATIER

Comme pour les précédents dossiers, il faut modifier le règlement intérieur du service Périscolaire Jean Jaurès envoyé à l'ensemble des élus. Les modifications seront applicables à la rentrée scolaire 2026-2027.

Vote pour à l'unanimité.

4 – Service Garderie maternelle – Modification du règlement intérieur

Rapporteur : Stéphanie GOMEZ

De la même façon, le règlement de la Garderie maternelle doit être modifié. Les points sont sensiblement les mêmes que dans les dossiers votés précédemment et le règlement a également été envoyé aux élus.

Après avoir détaillé le règlement elle rappelle que ces modifications seront applicables à la rentrée 2026-2027.

Vote pour, à l'unanimité.

5 – Service Restaurant scolaire – Modification du règlement intérieur

Rapporteur : Stéphanie GOMEZ

La modification du règlement intérieur du restaurant scolaire envoyé aux élus met un terme au débat relatif à cette partie importante sur la modification de l'ensemble des règlements intérieurs, des services de la petite enfance et de l'enfance jeunesse.

Après avoir détaillé le règlement Stéphanie GOMEZ rappelle que ces modifications seront applicables à la rentrée 2026-2027

Vote pour à l'unanimité.

IV / COMMANDE PUBLIQUE

1 – Marché public de service : « Prestations pluriannuelles d'entretien et de nettoyage des espaces verts-désherbage et nettoyage de la voirie sur la commune de Toulouges »

Rapporteur : Fabrice SCHORDING

Le marché public de service relatif aux « Prestations pluriannuelles d'entretien et de nettoyage des espaces verts – désherbage et nettoyage de la voirie sur la commune de Toulouges » signé pour 3 ans arrive à échéance à l'été 2026 et doit être relancé.

Ce marché sera alloté en 4 lots :

- Lot n°1 – Prestations d'entretien et de nettoyage des espaces verts
- Lot n°2 – Nettoyage et débroussaillage des zones enherbées, préparation aux tontes – taille annuelle des mûriers platanes et des oliviers
- Lot n°3 – Débroussaillage et entretien des canaux d'irrigation
- Lot n°4 – Désherbage et nettoyage de la voirie communale

Il sera passé sur 4 années, et compte tenu du montant prévisionnel, il fera l'objet d'une procédure formalisée.

Le dossier de consultation des entreprises contiendra les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (R.C)
- L'acte d'engagement et ses annexes pour chaque lot (A.E)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et documents annexes pour chaque lot (C.C.T.P)
- Le bordereau de prix unitaire et le détail quantitatif estimatif pour chaque lot
- Les plans

Fabrice SCHORDING demande au conseil municipal d'approuver le dossier de consultation des entreprises, le choix de la procédure et d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires en la matière.

Vote pour à l'unanimité.

V / QUESTIONS DIVERSES

1 - Création d'un emploi d'agent contractuel temporaire de droit public pour Accroissement saisonnier d'Activité

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité sur le service propreté du parc de Clairfont, Monsieur le maire propose au conseil municipal de créer un emploi d'agent contractuel temporaire de droit public indiqué ci-dessous et de l'autoriser à pourvoir à son recrutement.

➤ **Hygiène et propreté parc de Clairfont**

- 1 emploi d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activité (ASA) d'une durée de 6 mois à compter du 11/04/2026 jusqu'au 11/10/2026 à raison de 4/35ème – IB 367.

Vote pour, à l'unanimité.

2 – Désignation des représentants de la CLECT de Perpignan Méditerranée Métropole

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'issue de l'installation du nouveau Conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués de la commune pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.

Il demande au Conseil municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Sont proposés comme candidats :

Délégué Titulaire : Laurent LOPEZ
Délégué Suppléant : Nicolas BARTHE

Vote pour à l'unanimité.

Monsieur le maire propose aux élus de procéder maintenant aux questions diverses.

Michel GAILLARD explique que depuis un mois nous vivons une situation particulière avec la guerre en Iran qui a des conséquences importantes sur l'augmentation du gasoil et de l'essence en raison de la raréfaction des approvisionnements en pétrole. Ce n'est pas sans conséquence pour les personnes à faibles revenus qui sont obligées de prendre leur véhicule faute de véritable alternative avec les transports en commun, qui devraient être dignes de ce nom dans notre communauté urbaine.

En revanche, nous avons une véritable opportunité en favorisant les déplacements doux. Aussi, pour faciliter ces déplacements doux, peut-être dans le budget investissement à venir, il propose que soient mis en place des garages à vélos sécurisés dans le centre de Toulouges, car quand on habite dans des logements collectifs, il n'est pas facile d'obtenir des garages et ranger les vélos de manière sécurisée surtout lorsqu'il faut les monter dans les étages, c'est compliqué.

Egalement, afin d'éviter les transits dans notre ville, il propose d'essayer de mettre des garages à vélo à Naturopole 1 et 2 c'est-à-dire là où il y a de nombreux salariés.

Ce sont des mesures plutôt incitatives et facilitatrices pour apaiser un peu la circulation dans Toulouges. Monsieur GAILLARD pense que notre responsabilité c'est de trouver des solutions afin de faciliter les déplacements doux, tout en sécurisant les vélos.

Il précise que les caméras votées précédemment en investissement pourraient être utiles pour sécuriser les zones de parking où se trouveraient les garages à vélos, et notamment aussi pour tranquilliser les possesseurs de vélos à assistance électrique qui au vu du prix, peuvent avoir peur de se le faire voler.

Si le concept Toulouges Respire veut prendre du poids, nous devons inciter la population aux déplacements à vélos ou hors véhicules à moteur.

Aujourd'hui en sus des bienfaits écologiques et sur la santé, c'est aussi un moyen de donner du pouvoir d'achat aux salariés.

Il conclut que c'était une réflexion sur la mise en place des garages à vélo sur la commune de façon à sécuriser dans le futur et de faciliter les déplacements en vélo, pour les familles, les salariés et les enfants.

Partout où il y a du collectif, il y a des problématiques de sécurisation des vélos.

Question n° 1 :

Boris DEMAIN demande si les chalets installés autour de la Maison du Citoyen ont vocation à rester sur place de manière pérenne ; et si une autorisation d'urbanisme d'occupation des sols a été faite.

Eric GARAVINI répond honnêtement qu'il ne sait pas si une autorisation d'urbanisme est nécessaire sachant qu'ils sont amovibles.

Boris DEMAIN intervient pour dire qu'à partir de 3 mois c'est obligatoire, cela lui a été suggéré par quelqu'un qui s'y connaît.

Eric GARAVINI n'est pas sûr que la surface des chalets implique une décision d'urbanisme et propose à M. DEMAIN de lui transmettre les textes s'il les a et à ce moment-là, ce sera étudié.

Boris DEMAIN répond qu'ils chercheront.

Question n° 2 :

Boris DEMAIN demande où en est la désimperméabilisation de la cour d'école.

Laurent LOPEZ répond que comme l'a très bien dit tout à l'heure M. DEMAIN, il y a eu une campagne électorale et 85 % des gens ont choisi une programmation. La désimperméabilisation est dans le programme mais il y a aussi des priorités qui ont été validées par les Toulougiens. En premier lieu faire la Distillerie, ensuite le projet de France 98.

Comme il l'a dit à M. GAILLARD en commission Finances, c'est un projet déjà en cours puisque les études ont été réalisées. Cela a été discuté avec l'association des parents d'élèves et avec les enseignants. D'ici 2033 ce sera fait, mais chaque chose en son temps.

Il tient à rappeler que la désimperméabilisation de la cour d'école correspond à une petite surface, toute la cour ne va pas devenir un jardin. Comparé à la surface désimperméabilisée qui interviendra à l'Espace Abelanet, ce sera à peine 50 % au niveau de la cour d'école. Nous allons d'abord faire le nécessaire sur l'Espace Abelanet et ensuite ce sera au tour de la cour d'école.

Question n° 3 :

Boris DEMAIN demande, dans le cadre de la passation avec Marie-Bénédicte ANDRE, si cela a un impact avec le conseil d'administration du CCAS.

Laurent LOPEZ répond que les services de la préfecture ont confirmé que les votes ayant eu lieu au dernier conseil municipal c'était bien le suivant de la liste après Marie-Bénédicte qui la remplace, donc Sébastien DAUDE.

Question n° 4 :

Boris DEMAIN précise que l'employeur peut libérer des heures pour les conseils municipaux, car ça prend du temps. Mais dans le cas de ceux qui ne sont pas rémunérés il y a possibilité d'une compensation. Il demande si la possibilité est envisagée par la mairie, en sachant que les textes disent que ce n'est pas obligatoire.

Laurent LOPEZ répond qu'en effet nous avons tous droit selon le statut de l' élu (maire, adjoint, conseiller municipal délégué, conseiller municipal), à une banque de temps demandée à notre employeur, mais il n'est pas obligé de nous rémunérer. En effet, la commune peut, selon ses finances, participer. L'enveloppe a déjà été votée au dernier conseil municipal et la municipalité n'envisage pas de donner une indemnité supplémentaire.

Thierry SEGARRA ajoute que selon la convention collective, l'employeur est obligé de rémunérer.

Rudy KLEIN précise que l'employeur est obligé de libérer mais pas de rémunérer. Bien sûr c'est selon les conventions collectives.

Michel GAILLARD revient sur la désimperméabilisation pour dire à Laurent LOPEZ que la cour d'école c'est quelque chose de relativement urgent de faire car les enfants seront protégés du bitume et on a une trajectoire climatique compliquée dans le futur. Donc il faut essayer de faire en sorte que les enfants soient à l'extérieur au mois de juin et de septembre dans des conditions un peu plus clémentes.

Il pense qu'amener la nature au cœur des écoles est très pédagogique et ça permet aux enfants de l'aimer un peu plus. D'ailleurs certains enfants n'y vont jamais. La nature il faut la voir et l'aimer, c'est à partir du moment où on l'aime que l'on peut défendre la nature.

Il précise aux conseillers municipaux que ce projet doit faire partie des priorités assez rapides.

Laurent LOPEZ précise qu'il y a déjà un jardin potager dans l'école maternelle.

Michel GAILLARD ajoute qu'il faut prévoir d'arbore l'ensemble des bassins de rétention.

Le Maire répond que cela est interdit.

Michel GAILLARD pense que cela peut se négocier.

Le Maire répond que la proposition de M. GAILLARD est totalement interdite.

Michel GAILLARD répond qu'il entend.

Eric GARAVINI ajoute que la commune qui se doit d'être exemplaire, se doit de l'être en premier, au niveau du droit et de la légalité.

Michel GAILLARD répond qu'il se doutait bien qu'il y en a un qui allait l'ouvrir, pour lui rappeler des choses comme ça.

Eric GARAVINI répond à M. GAILLARD que tout à l'heure il parlait de désobéissance, là, il pense que

c'est lui qui est malpoli.

Michel GAILLARD affirme effectivement qu'il est, lui aussi, très désobligeant.

Séance levée à 22h15

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Secrétaire de séance,

Laurent LOPEZ